

# Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail

Professionnel.le.s salarié.e.s, gérant.e.s des sociétés, référent.e.s élu.e.s du personnel et  
nommés pour les structures de plus 250 salariées

Mai 2023

## OBJECTIFS

Acquérir savoirs, savoirs-être et savoirs-faire en matière de pédagogie et d'accompagnement avec une double entrée salarié.e/employeur. Elle vise à permettre aux employeurs de connaître leurs obligations en matière de lutte contre le harcèlement et les comportements sexistes et sexuelles ainsi que les bonnes pratiques permettant de répondre à leurs obligations. Elle répond ainsi pour les salarié.e.s à l'information sur la prévention et l'accompagnement, ainsi qu'à la prise en charge des professionnels contre le harcèlement et les comportements sexistes et sexuelles.

## CONTEXTE

L'association de plus en plus fréquente du sexe et de la violence et la notion de consentement sont devenues normes d'évaluation de la légitimité, de la légalité et du caractère non pathologique des actes sexuels. Un consensus se dégage pour utiliser un travail d'éducation et de prévention pour mieux asseoir cette notion de consentement et ainsi lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

Grande cause nationale du quinquennat (2017-22), l'égalité femmes-hommes demeure un objectif à atteindre. Alors que les violences sexuelles et sexistes sont endémiques à l'échelle de la société, il n'est plus possible de faire abstraction quand il est question dans le monde du travail. La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 impose la désignation d'un à deux référents harcèlement sexuel en fonction du nombre de salarié.e.s par entreprise.

Des référents doivent être désignés à la fois par les entreprises et parmi les représentants du personnel. Le contenu de l'information obligatoire à destination des salariés s'est enrichi d'éléments sur les services pouvant être saisis et sur les actions judiciaires pouvant être engagées par les salarié.e.s victimes ou témoins de faits de harcèlement sexuel. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail passe par la compréhension de ce que sont ces comportements illicites, ainsi que le rappel clair et précis du rôle de l'employeur et des garanties apportées aux salarié.e.s.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### MODALITES DE FORMATION

Présentiel et/ou à distance

### DURÉE

21h

### NOMBRE DE PARTICIPANT.E.S

15 à 20

### COÛT

600€ / personne TTC

### INTERVENANT.E.S

Médecins en santé publique, sexologue, psychiatres, psychothérapeute, de spécialistes d'intervention et de communication interindividuelles, des groupes, des institutions, des entreprises, et l'association d'une juriste

### CONTACT

Préinscription, renseignement, devis auprès de Mme Béatrice GODALIER

Tel : 06 16 53 59 04

[formation@sante-sexuelle.fr](mailto:formation@sante-sexuelle.fr)

### ORGANISME DE DÉLIVRANCE

Com'Santé sexuelle  
Formation certifiée QUALIOPI

### MODALITÉS DE CERTIFICATION

Assiduité et évaluation des connaissances par QCM

### ATTRIBUTION FINALE

Certification individuelle de formation



# Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail

Professionnel.le.s salarié.e.s, gérant.e.s des sociétés, référent.e.s élu.e.s du personnel et  
nommés pour les structures de plus 250 salariées

Mai 2023

## COMPÉTENCES

- Gérer des solutions concrètes aux multiples questions que se posent les victimes et les témoins de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes, ou les employeurs lorsqu'ils sont confrontés ainsi que l'envisage, par exemple, le guide gouvernemental dédié à de telles situations.  
Côté salarié : Suis-je bien victime ou témoin d'un harcèlement sexuel ? Comment et à qui le signaler dans l'entreprise ? Sur qui m'appuyer dans et en dehors de l'entreprise ?  
Côté employeur : quelles actions mener pour satisfaire à mon obligation de prévention ? Comment agir concrètement suite à un signalement ? Comment procéder à une enquête interne ? Comment assurer la poursuite des relations de travail au cours de l'enquête et à l'issue de celle-ci

## LA THÉORIE (14H)

4 modules e-learning

- Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Rôles des employeurs, témoins et victimes
- Module diaporamas sonorisés sur l'entretien autour des violences professionnelles
- Module diaporamas sonorisés sur le secret professionnel

## LA PRATIQUE (7H)

Jeux de rôle et ateliers interactifs

- Bases de la prévention du harcèlements sexuels et agissements sexistes, Lien/porosité entre vie intime et vie au travail : territoires du public/privé/social
- La relation contemporaine, stéréotypes femme-homme :
  - Recherche de coopération et non d'opposition entre les individus sans discrimination de genre
- Mises en pratiques de la prévention du harcèlements sexuels et agissements sexistes
- Rôle de l'employeur, des témoins et des victimes
- Bases de la communication de type counseling : écoute active, empathique et respectueuse
- Comment repérer et dénoncer les abus ?



Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pré et post évaluation des connaissances, à distance

Evaluation qualitative et quantitative du déroulement de la formation